

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2014, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,49% de l'actif total au 31 mars 2014. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 28 avril 2014

Le commissaire aux comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 mars 2014	31 mars 2013	31 décembre 2013	
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 053 569	1 947 870	1 966 208	
	- Actions et droits rattachés		1 926 187	1 932 168	1 966 208	
	- Titres OPCVM		127 382	15 702	-	
	Placements monétaires et disponibilités :		530 004	495 731	525 061	
	- Placements à terme		-	-	-	
	- Disponibilités		530 004	495 731	525 061	
	Débiteurs divers		-	-	1 044	
	TOTAL ACTIF		2 583 573	2 443 601	2 492 313	
	PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	8 083	8 621	8 171
		Autres créditeurs divers	3.3	15 104	14 544	15 697
Total passif			23 187	23 165	23 868	
ACTIF NET	Capital		2 565 385	2 431 194	2 451 459	
	Capital en nominal :	3.4	3 034 300	2 667 300	3 035 900	
	- Capital début de période		3 035 900	2 676 200	2 676 200	
	- Emission en nominal		725 100	-	741 200	
	- Rachat en nominal		-726 700	-8 900	-381 500	
	Sommes non distribuables:	3.5	-468 915	-236 106	-584 441	
	- Des exercices antérieurs		-584 441	-327 617	-327 617	
	- De l'exercice en cours		115 526	91 511	-256 824	
	Sommes distribuables :		-4 999	-10 758	16 986	
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	-21 978	-20 076	16 977	
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		16 962	9 318	-	
	- Report à nouveau		17	-	9	
	Actif net		2 560 386	2 420 436	2 468 445	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 583 573	2 443 601	2 492 313		

ÉTAT DE RÉSULTAT		Période du	Période du	Exercice clos le
(Montants exprimés en dinars)	Notes	01/01 au	01/01 au	31 décembre
		31/03/2014	31/03/2013	2013
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	-	89 951
- Dividendes des actions		-	-	84 926
- Revenus des titres OPCVM		-	-	5 025
Revenus des placements monétaires	4.2	12	77	5 700
Total des revenus des placements		12	77	95 651
Charges de gestion des placements	4.3	-8 083	-8 621	-33 569
Revenus nets des placements		-8 071	-8 544	62 082
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 536	-11 575	-47 032
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-19 607	-20 119	15 050
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 371	43	1 927
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-21 978	-20 076	16 977
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 371	-43	-1 927
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		220 959	60 996	-229 293
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-110 708	30 117	46 705
Frais de négociation		-1 718	-411	-2 545
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		108 533	90 702	-185 133
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	88 926	70 583	-170 083

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013	
(Montants exprimés en dinars)					
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	-19 607	-20 119	15 050	
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	220 959	60 996	-229 293	
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-110 708	30 117	46 705	
	Frais de négociation	-1 718	-411	-2 545	
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-9 339	
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :				
	- Capital	725 100	-	741 200	
	- Régularisation des sommes non distribuables	-115 308	-	-126 952	
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	4 054	-	-	
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	-4 147	-	2 430	
	Rachats :				
	- Capital	-726 700	-8 900	-381 500	
	- Régularisation des sommes non distribuables	122 302	809	55 261	
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-4 062	-31	-	
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice en cours	1 776	43	-503	
	VARIATION DE L'ACTIF NET		91 941	62 504	110 514
	ACTIF NET	En début de période	2 468 445	2 357 931	2 357 931
En fin de période		2 560 386	2 420 435	2 468 445	
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	30 359	26 762	26 762	
	En fin de période	30 343	26 673	30 359	
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	81,308	88,107	88,107	
	En fin de période	84,381	90,744	81,308	
TAUX DE RENDEMENT		3,78%	2,99%	-7,32%	

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 31 MARS 2014

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2014, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2014	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 197 868	1 926 014	-271 854	75,224	-
- ARTES	27 600	240 819	214 756	-26 063	8,388	0,072
- ATL	23 296	84 952	63 016	-21 937	2,461	0,093
- ATTIJ BANK	4 982	86 009	85 561	- 448	3,342	0,013
- BEST LEASE	54 423	114 288	110 479	-3 810	4,315	0,181
- BNA	15 000	183 799	113 295	-70 504	4,425	0,047
- BTE (ADP)	8 000	228 552	211 920	-16 632	8,277	0,800
- CARTAGECEMENT	45 000	166 650	148 635	-18 015	5,805	0,026
- CIL	1 939	28 833	26 510	-2 323	1,035	0,039
- CIMBIZ	9 979	114 759	68 286	-46 472	2,667	0,023
- ESSOUKNA	576	5 472	4 531	-941	0,177	0,010
- LANDOR	3 692	27 690	25 881	-1 809	1,011	0,079
- ENNAKL	14 000	157 299	136 178	-21 121	5,319	0,047
- NEWBODYLINE	200	1 663	1 198	-465	0,047	0,005
- ONETECH HOLDING (AA)	11 625	75 563	79 620	4 057	3,110	0,022
- POULINA	20 000	175 349	115 660	-59 689	4,517	0,011
- SERVICOM	1 000	24 000	21 551	-2 449	0,842	0,042
- SFBT	10 000	101 469	153 560	52 091	5,998	0,013
- SOMOCER	15 807	55 529	49 508	-6 021	1,934	0,055

- SOTIPAPIER (AA)	750	3 750	5 220	1 470	0,204	0,018
- SOTUVER	6 000	37 762	40 644	2 882	1,587	0,030
- SPDIT	2 000	16 920	16 400	-520	0,641	0,007
- TELNET HOLDING	10 000	93 648	54 200	-39 448	2,117	0,091
- TPR	5 114	25 002	22 957	-2 045	0,897	0,011
- TUNISRE	15 000	148 092	156 450	8 358	6,110	0,100
OPCVM :		127 382	127 382	-	4,975	-
- POS	1 210	127 382	127 382	-	4,975	-
Droits :		362	173	-189	0,007	-
- ABDA381/27	4	1	7	6	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,005	0,056
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,030
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		2 325 612	2 053 569	-272 043	80,206	-

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2014	31 mars 2013	31 décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 792	8 330	7 874
Dépositaire (BNA)	291	291	297
Total en Dinars	8 083	8 621	8 171

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2014	31 mars 2013	31 décembre 2013
Administrateurs - jetons de présence	3 454	3 386	-
Commissaire aux comptes	2 209	2 209	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	181	206	181
Autres (*)	9 260	8 743	6 556
Total en Dinars	15 104	14 544	15 697

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	31 mars 2014	31 mars 2013	31 décembre 2013
Capital début de période :			
- Montant	3 035 900	2 676 200	2 676 200
- Nombre de titres	30 359	26 762	26 762
- Nombre d'actionnaires	141	145	145
Souscriptions réalisées :			
- Montant	725 100	-	741 200
- Nombre de titres	7 251	-	7 412
Rachats effectués :			
- Montant	-726 700	-8 900	-381 500
- Nombre de titres	7 267	89	3 815
Capital fin de période :			
- Montant	3 034 300	2 667 300	3 035 900
- Nombre de titres	30 343	26 673	30 359
- Nombre d'actionnaires	139	142	141

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2014	31 mars 2013	31 décembre 2013
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-584 441	-327 617	-327 617
- Résultat non distribuable exercice clos	-185 133	-268 696	-268 696
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-126 952	-45 862	-45 862
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	55 261	59 304	59 304
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	-327 617	-72 363	-72 363

Sommes non distribuables de la période en cours :	115 526	91 511	-256 824
- Résultat non distribuable de la période en cours	108 532	90 702	-185 133
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-115 308	-	-126 952
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	122 302	809	55 261
Total en Dinars	-468 915	-236 106	-584 441

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 mars 2014	31 mars 2013	31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	-19 607	-20 119	15 050
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-4 147	-	2 430
Régularisation lors des rachats d'actions	1 776	43	-503
Total en Dinars	-21 978	-20 076	16 977

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Dividendes des actions	-	-	84 926
Revenus des titres OPCVM	-	-	5 025
Total en Dinars	-	-	89 951

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Revenus du compte placement BNA	12	77	5 700
Total en Dinars	12	77	5 700

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Rémunération du gestionnaire	7 792	8 330	32 389
Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
Total en Dinars	8 083	8 621	33 569

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Primes et indemnités	4 438	4 438	18 000
Jetons de présence	3 346	3 346	13 569
Redevance CMF	557	595	2 314
Honoraires	2 209	2 209	8 960
Autres	986	987	4 189
Total en Dinars	11 536	11 575	47 032

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Résultat d'exploitation	-19 607	-20 119	15 050
Résultat non distribuable (*)	108 533	90 702	-185 133
Total en Dinars	88 926	70 583	-170 083

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2014	Période du 01/01 au 31/03/2013	Exercice clos le 31 décembre 2013
Variation des plus ou moins-values potentielles	220 959	60 996	-229 293
Plus ou moins-values réalisées	-110 708	30 117	46 705
Frais de négociation	-1 718	-411	-2 545
Total en Dinars	108 533	90 702	-185 133